



ARRETE N° 26-4142 du 01 JUIL. 2026

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
DE L'EDUCATION ET DU
NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

**PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n°2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,

Vu la délibération du Conseil départemental fixant le tableau des effectifs du personnel du Département de la Sarthe,

Vu l'arrêté n°21/78 portant établissement des lignes directrices de gestion, après avis du Comité technique en date du 18 décembre 2020,

Vu l'arrêté n°23/4711 portant révision des lignes directrices de gestion, après avis du Comité social territorial en date du 25 mai 2023,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

Article 1 - Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement au choix, au titre de l'année 2026, s'établit ainsi qu'il suit :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| - Mme Isabelle BARRAS | - Mme Valérie IGLESIAS |
| - Mme Chantal BOITEAU | - Mme Barbara LELIEVRE |
| - Mme Nouria CAIGNART | - Mme Olivia LIPPI |
| - M. Charly DEBRAY | - Mme Fatima MALIDE HOUMADI |
| - Mme Nathalie DERET | - Mme Sabrina PIAUT |
| - Mme Céline DROUET | - Mme Isabelle POUPIN |
| - M. Fabrice DUCROQ | - Mme Emmanuelle SIMONNET |

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents promouvables*	22	9	31
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	12	2	14

*(Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles à l'avancement)

Article 2 - Madame la Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nantes 6, Allée Ile Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

DESTINATAIRES :

- Contrôle de la légalité (2 ex.)
- Dossier (original)



Le Président du Conseil départemental,

Reçu en préfecture le . 01 JUIL. 2026
de sa réception au contrôle de légalité le . 01 JUIL. 2026
et de sa publication ou notification le : 01 JUIL. 2026